

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Julien Nkoghe Bekale requiert le vote de confiance des députés

C'EST aujourd'hui que le Premier ministre, Julien Nkoghe Bekale, présente, aux députés, sa déclaration de politique générale, et ce, après l'approbation de son gouvernement. Lequel gouvernement lui a donné "carte blanche" lors du conseil des ministres du 23 décembre dernier. Reste désormais à convaincre les représentants du peuple.

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

Et de deux pour Julien Nkoghe Bekale! Porté à la tête du gouvernement le 12 janvier dernier et reconduit le 2 décembre courant, le Premier ministre gabonais est, aujourd'hui, de nouveau face aux représentants du peuple pour leur soumettre sa déclaration de politique générale, conformément à la Constitution. En effet, l'article 28 alinéas a de la "mère des lois" indique: "Dans un délai de quarante-cinq (45) jours au plus, après sa nomination et après délibération du conseil des ministres, le Premier ministre présente devant l'Assemblée nationale son programme de politique générale qui donne lieu à un débat, suivi d'un vote de confiance. Le vote est acquis à la majorité absolue des membres de l'Assemblée nationale". D'où cette nouvelle présentation de politique générale, la deuxième du genre de l'ère Julien Nkoghe Bekale. Une obligation après toute nouvelle composition gouvernementale. Pour rappel, par décret présidentiel, daté du 2 décembre courant, Julien Nkoghe Bekale a été reconduit à son poste de Premier ministre. Après la prestation de serment du gouvernement devant le chef de l'État et les membres de la Cour Constitutionnelle, il y a trois semaines, la déclaration de politique générale du Premier ministre constitue donc le deuxième exercice républicain auquel se plie Julien Nkoghe Bekale. Toutefois, cette nouvelle présentation de politique générale laisse dubitatifs certains puristes et autres procéduriers qui y voient une sorte de violation des textes en vigueur. Au-delà des débats juridiques, il convient de noter que cette deuxième déclaration s'inscrit dans la continuité de la précédente, effectuée en février dernier. Sans être érudit, il est

clair que les priorités inhérentes au quotidien des Gabonais, (les questions sécuritaires, la route, l'école, la santé, l'accès à l'eau et à l'énergie, l'insalubrité, la bonne gouvernance...), occuperont une place prépondérante dans ladite présentation. Bon à savoir le gouvernement est responsable devant le président de la République et l'Assemblée nationale. En effet, l'Assemblée nationale dispose de mécanismes pouvant sonner le glas d'une équipe gouvernementale. À ce sujet l'article 15 de la Constitution est explicite. Lequel article stipule que: "Le président de la République nomme le Premier ministre. Il met fin à ses fonctions, de sa propre initiative, ou sur présentation par le Premier Ministre de la démission du Gouvernement, ou à la suite d'un vote de défiance ou de l'adoption d'une motion de censure par l'Assemblée Nationale. Sur proposition du Premier Ministre, il nomme les autres membres du Gouvernement et met fin à leurs fonctions". Même si tout porte à croire que le Premier ministre obtiendra le vote de confiance des députés (lire ci-contre), l'exercice est loin d'être une sinécure. En effet, ce dernier doit convaincre les députés de la 13e législature. Des députés qui vont analyser en profondeur ladite déclaration.

le Premier ministre gabonais est, aujourd'hui, de nouveau face aux représentants du peuple pour leur soumettre sa déclaration de politique générale, conformément à la Constitution



Un exercice que va répéter ce jour Julien Nkoghe Bekale devant les députés.

Simple formalité ?

Y.F.I
Libreville/Gabon

Sauf miracle, la déclaration de politique générale de Julien Nkoghe Bekale passera comme lettre à la poste. Il obtiendra, pour ainsi dire, sans difficulté ou presque le vote de confiance des députés. Point besoin d'être démiurge pour l'affirmer. La composition de l'Assemblée nationale est plus qu'évocatrice. En effet, le Parti démocratique gabonais, (PDG), se taille la part du lion à l'Assemblée nationale avec le trois quarts des sièges pourvus par cette formation politique. Le Premier ministre, par ailleurs militant du PDG, ne devrait pas avoir de peine à s'attirer la sympathie de ses "camarades". Le président de l'Assemblée nationale, Faustin Boukoubi, hiérarque et ancien secrétaire général de la formation politique créée sur les bords de la Bouenguidi en 1968, et les autres militants ne peuvent sciemment se tirer une balle dans le pied, en refusant d'accorder le



C'est ici au siège provisoire de l'assemblée nationale que le Premier ministre passera son grand oral.

vote de confiance à un des leurs, en la personne de Julien Nkoghe Bekale. Dans la même foulée, les alliés du parti au pouvoir emboîteront sans aucun doute le pas au PDG. De plus, le constat empirique que tous les chefs de gouvernement qui se sont prêtés à cet exercice l'ont toujours passé haut la main. Une tradition qui

ne sera certainement pas rompue avec Julien Nkoghe Bekale. Solidarité militante oblige! Toutefois, ce grand oral est loin d'être une sinécure. Et pour cause, les députés chercheront à peser et soupeser ladite déclaration de politique générale avant d'accorder leur vote de confiance au Premier ministre.